


DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE SÉJOUR


VOTRE DATE D'ECHEANCE : Merci de transmettre votre dossier par mail (en PDF) ou par courrier au plus tard 1 mois avant la date de début du séjour de vacances.

POUR TOUS LES SEJOURS :

- La **Fiche Sanitaire** remplie dans sa totalité.  **AUTORISATIONS à cocher et signer**
- Le règlement du **solde du séjour**
(sauf prise en charge totale départementale, participation parents ou famille accueil à régler avant le séjour).
- La **photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale**
(document indispensable que vous pouvez demander à votre caisse par Internet)
ou de la carte **CMU** à jour. (PAS DE photocopie de la Carte Vitale, c'est inutile)
- La **photocopie de la mutuelle complémentaire** à jour (sauf si CMU).
- Un **Certificat Médical d'Aptitude à une activité sportive**
(à faire remplir au dos de la fiche sanitaire par votre médecin traitant ou joindre un certificat libre au dossier) de **moins de 3 ans** à la date du début du séjour. Attention, les certificats étant valables 3 ans, merci de transmettre une copie et de garder l'original pour toute inscription future, nous ne conservons aucun document à l'issue des séjours de l'année en cours.
- La **photocopie des vaccins à jour**
- Si l'enfant suit un traitement pendant son séjour, joindre l'ordonnance aux médicaments. (cf explications dans la fiche sanitaire)
- Si choix de transport, en option, joindre la photocopie du billet de train ALLER Gare de Saint-Maixent l'Ecole (l'original du billet du retour dans la valise) car nous ne prenons pas en charge la réservation et le paiement du train ! Cela nous permet de décharger un animateur pour aller chercher ou ramener un enfant à la gare. Attention : option possible uniquement pour les séjours se déroulant sur Le Loup-Garou !
- L'**attestation d'assurance de responsabilité civile** (pensez à vérifier que celle-ci couvre votre enfant pour les colonies)

A RAJOUTER SELON LES SEJOURS :

- Pour « J'ai Sauzé dans l'eau » : le certificat médical doit préciser l'aptitude à la plongée.
- Pour les cavaliers en séjour « Stage Équitation », « Ados de cheval » ou « Equi'zen » déjà licenciés FFE, joindre la **photocopie de la licence 2020 ou transmettre le numéro de licence 2020**.
Pour les non-licenciés (cf Demande de licence), elle peut être effectuée par le Loup-Garou pour un montant de 25 euros. Elle est obligatoire si l'enfant souhaite passer et valider un galop.
(Passage Galop possible uniquement pour ces séjours)
- Joindre une attestation d'inscription, de l'année en cours, en club équestre ou un diplôme fédéral (galop) si pas de licence FFE de l'année en cours pour ces séjours.
- Pour « Ados à la mer », « J'ai sauzé dans l'eau » et « Yourte Nature », nous fournir obligatoirement le **test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques** (à valider par un maître-nageur).
Gardez l'original, il est valable à vie, et nous transmettre une copie, nous ne conservons aucun document à l'issue des séjours de l'année en cours.

 **Nous vous rappelons qu'aucun document ne sera conservé à la fin de l'année. Tout dossier sera à re-constituer pour l'année suivante, merci donc de garder un exemplaire original (certificats, attestations...)**
Tout enfant sera refusé si le dossier est incomplet.
Nous ne vous confirmons pas l'arrivée du dossier, nous vous informons pour tout document manquant par mail, téléphone ou sur votre facture